

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 8 janvier 2013**

## **Ordre du jour**

- **Réhabilitation d'un bâtiment municipal en Office du Tourisme :**
  - **choix du Maître d'œuvre**
  - **validation du projet, demande de subventions au titre de la DETR et du FEADER**
  - **achat parcelle terrain mitoyenne futur Office du Tourisme**
- **Office du Tourisme : nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Administration**
- **Tarif Assainissement 2013**
- **Inscription de deux chemins de randonnée au PDIPR**
- **Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel à l'Office du Tourisme**
- **Indemnités Abbé Maynadier**
- **Devis divers**
- **Subventions école pour jouets de Noël et classe de neige**
- **Actualisation du plan de financement des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité du bâtiment de la Mairie**
- **Renouvellement de la ligne de Trésorerie**
- **Décisions Modificatives au Budget Primitif 2012 : - du Lotissement**
  - de la Commune

**Présents :** Mmes MOLINIER – BALSSA DUMOULIN – FELIU - HOMS — COUGNENC – GARIBAL V. - et MM. GROS – BLANC – CARAYOL - METAHRI – FONVIEILLE – CHAGUE – BERTRAND – CARAYON – GARIBAL B.

**Excusés :** Mme LUGAN qui donne pouvoir à Mme BALSSA DUMOULIN  
Mme RODIERE qui donne pouvoir à Mme HOMS  
M. BOYO

**Absent :** M. BENAZECH

## **REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN OFFICE DU TOURISME :**

### **✓ Choix du Maître d'œuvre :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission chargée d'étudier les propositions de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du hangar place du monument en office du tourisme, s'est réunie le vendredi 7 décembre 2012. Elle a convoqué trois cabinets d'architecture sélectionnés parmi les dix qui ont répondu à l'appel à candidature.

Les trois cabinets d'architectes étaient les suivants :

- Agence DMD, Mme Catherine DONNADIEU.
- Roselyne SUDRE
- Benoît et Jacques CABROL.

Ils ont chacun présenté leur vision architecturale du projet et ont fait une proposition d'honoraires pour la mission de Maîtrise d'œuvre. Le projet du Cabinet Cabrol a fait l'unanimité. Ses honoraires de Maîtrise d'œuvre sont de 8% contre 9% pour l'agence DMD et 12 % pour Roselyne SUDRE.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le choix du Maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, par une abstention (Mme COUGNENC) et seize voix pour, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet CABROL comme Maître d'œuvre et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de Maîtrise d'œuvre pour des honoraires à 8% (OPC compris).

✓ **Financement du projet :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération de réhabilitation du hangar place du monument en Office du Tourisme et Maison de l'Ail a déjà fait l'objet d'une étude, lorsque le projet a été présenté pour le pôle d'excellence rural. N'ayant pas été retenu et faute de financement, celui-ci était resté en sommeil. Monsieur le Maire rappelle que l'Office du Tourisme se trouve dans des locaux qui sont aujourd'hui inadaptés. Pour pouvoir rentrer dans la démarche qualité engagée dans le cadre de la réforme sur le classement des Offices du Tourisme et pour pouvoir prétendre au label Tourisme et Handicap, la Commune doit se doter d'un outil adapté à la promotion du territoire et à l'accueil des touristes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet avait été évalué à 550 000 € HT. Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'engagement de ce projet et sur son financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité demande à Monsieur le Maire de bien vouloir solliciter nos différents partenaires pour pouvoir financer le projet et dit que le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR 35 % soit 192 500 €  
Leader 35 % soit 192 500 €  
Commune de Lautrec 30 % soit 165 000 €

✓ **Achat d'une parcelle de terrain**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la propriété mitoyenne au hangar municipal, place du monument, est à vendre. La maison et le petit jardin attenants au hangar appartiennent à M. DESGUY.

L'acquisition du jardin serait intéressante car cela permettrait de dégager un espace autour du futur Office du Tourisme et cela permettrait surtout de réhabiliter cet endroit qui est totalement en ruine et insalubre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à entamer des négociations avec M. DESGUY pour l'achat de la parcelle mitoyenne au futur Office du Tourisme

**OFFICE DU TOURISME : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE :**

Le Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme est composé de membres bénévoles et d'élus du Conseil Municipal. Un des membres bénévoles est malheureusement décédé, il s'agit de M. CELOTTO qui avait démissionné il y a quelques mois déjà.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer M. Benjamin DUSCHENE comme membre du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme en remplacement de M. CELOTTO.

**TARIF ASSAINISSEMENT 2013 :**

Le Conseil Municipal doit se prononcer, comme chaque année, sur le tarif de l'assainissement. L'an passé, le Conseil Municipal n'avait pas augmenté le tarif et l'avait maintenu à 0.90 € le m<sup>3</sup> d'eau réellement consommé. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif et de le garder pour l'année 2013 à 0.90 € le m<sup>3</sup> d'eau réellement consommé.

## **INSCRIPTION DE DEUX SENTIERS DE RANDONNEE AU PDIPR**

Il avait été décidé de confier l'expertise d'un nouvel itinéraire de randonnée pédestre au Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP). Il s'agissait d'un nouveau chemin proposé par l'Association du Site Remarquable du Goût « Le sentier de l'ail ».

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre du Plan Départemental de la Randonnée, avoir acté que l'inscription des chemins de la Commune au PDIPR entraîne l'impossibilité de les céder, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du « Sentier de l'ail » tel que répertorié sur la carte jointe à la présente délibération et s'engage à conserver ce sentier dans le patrimoine communal.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'OFFICE DU TOURISME :**

Lors de la création de la Régie de l'Office du Tourisme, par une délibération en date du 12 avril 2010, il a été décidé de mettre du personnel municipal à disposition de l'Office du Tourisme pour le faire fonctionner. Depuis 2010 ont été mis à disposition :

- un directeur ;
- un animateur touristique ;
- un agent d'accueil polyvalent ;
- un agent d'accueil polyvalent pour la haute période touristique.

Pour l'année 2013, les besoins de la Régie de l'Office du Tourisme sont les mêmes. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer à nouveau sur cette convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– accepte de mettre le personnel mentionné ci-dessus à disposition de la Régie Office du Tourisme pour l'année 2013, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et dit que cette mise à disposition se fera dans les mêmes conditions que les années antérieures au niveau du remboursement de la rémunération du personnel.

## **INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :**

Il y a lieu, comme chaque année, de verser à l'Abbé Maynadier des indemnités pour le gardiennage de l'Eglise. En 2011, il lui avait été alloué une somme de 300 €.

Après en avoir délibéré, par une voix contre (Didier BERTRAND), deux abstentions (Mme HOMS et Mme RODIERE) et quatorze voix pour, le Conseil Municipal décide de verser 300 € à l'Abbé Maynadier au titre des indemnités de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2012.

## **DEVIS DIVERS :**

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer une procédure de reprise de concessions au cimetière de St Pierre d'Expertens. La procédure est achevée et nous pouvons procéder concrètement à la reprise des concessions. Il a été demandé à l'entreprise Pomarède et Morais de bien vouloir nous chiffrer les travaux.

Le devis présenté s'élève à 1 808 € TTC.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la Mairie, il a été demandé à Benoît GASSE de chiffrer la taille et la pose de pierres pour l'escalier du hall d'entrée. Le coût des travaux est de 1 475.86 €. TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces deux devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide le devis de reprise des concessions présenté par l'entreprise Pomarède et Morais pour un montant de 1808 € TTC.
- valide le devis présenté par Benoît GASSE pour un montant de 1 475.86 € TTC

### **SUBVENTION A L'ECOLE POUR JOUETS DE NOEL ET CLASSE DE NEIGE :**

La Commission des Affaires Scolaires, lors de sa dernière séance, a examiné les différentes demandes de l'école et propose d'attribuer les subventions suivantes : concernant la subvention jouets de Noël, 9 € par enfant et pour la classe de neige, une participation par enfant de 47 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la Commission des Affaires Scolaires et de verser une subvention de 1737 € pour les jouets de Noël soit 9 € pour les 193 enfants de l'école et une subvention de 47 € par enfant partant en classe de neige, soit 1 128 €

### **ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DU BATIMENT DE LA MAIRIE :**

Le Conseil Municipal, lors d'une précédente séance, a validé l'opération de restauration de la Mairie dans tout ce qui est mise aux normes de sécurité et d'accessibilité handicapés. Le coût de ces travaux a été estimé à 173 700 € HT. Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de nos différents partenaires financiers et les subventions ont ainsi pu être attribuées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir actualiser le plan de financement en prenant en compte le montant des subventions réellement attribuées et réinscrivant celles qui ne l'ont pas encore été, notamment celle demandée au Conseil Général dans le cadre du Fond de Développement Territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le plan de financement retenu est le suivant :

DETR :	25 % de 173 700 € soit :43 425 €
Conseil Général :	30 % de 173 700 € soit 52 110 €
Conseil Régional :	7.48 % de 173 700 € soit 13 000 €
Réserve sénatoriale :	5.18 % de 173 700 € soit 9 000 €
Commune :	32.34 % de 173 700 € soit 56 165 €

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons ouvert depuis 2011 une ligne de trésorerie de 180 000 € auprès du Crédit Agricole. Cette dernière avait été ouverte dans l'attente du versement de subvention et du FCTVA de l'opération de requalification de la RD 83.

Le FCTVA est versé deux ans après l'opération d'investissement. La commune va donc le recevoir au cours du premier semestre 2013. La ligne de trésorerie devant être remboursée pour le 1<sup>er</sup> mars la commune n'aura pas encore perçu le FCTVA attendu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander au Crédit Agricole le renouvellement pour un an supplémentaire de la ligne de trésorerie de 180 000 €.

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2012 DU LOTISSEMENT :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les décisions modificatives suivantes sur le budget primitif 2012 du lotissement :

En fonctionnement	compte 71 355-042	- 244 €
	compte 7478	+ 244 €
En investissement	compte 3555-040	- 244€
	compte 1641	+ 244€

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les décisions modificatives suivantes sur le budget primitif 2012 de la Commune :

En fonctionnement		compte 739116	- 58 211 €
		compte 73923	+ 58 785 €
		compte 60632	- 574 €
En investissement	opération 10009	compte 2183	+ 61 €
	opération 44	compte 202	- 61 €
	opération 10	compte 2313	+ 4 000 €
	opération 32	compte 2313	- 4 000 €
En investissement	opération 10009	compte 2182	+ 2 000 €
	opération 44	compte 2313	- 2 000 €